

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 28 avril 2010**

Communication n° 14/04.2010

Objet: autocontrôle du réseau d'eau

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux exigences cantonales, nous vous informons que nous avons rédigé le rapport d'autocontrôle du réseau d'eau potable communal. Toutes les informations utiles figurent dans le rapport sur les comptes 2009.

Désormais, toutes les données des bornes hydrantes, y compris les interventions d'entretien, sont enregistrées informatiquement. Sur la base du contrôle de la partie inférieure, le programme de la maison Hinni nous indique le coût des travaux à faire, la profondeur des tiges, etc.

Le contrôle fonctionnel de la partie supérieure des bornes hydrantes et des purges est confié au CIBEST une fois par année.

En outre, la maison Corelltech a détecté, lors de son contrôle de mai 2009, deux fuites sur le réseau, représentant une perte de 31'536 m³ par année. A titre de comparaison, nous avons, en 2008, une perte totale d'eau de 81'468 m³ pour 8 fuites.

La Municipalité.

Saint-Prex, le 28 avril 2010/AG